

GIR

2017 T3 Rapport trimestriel des votes enregistrés

Intervalle	De 2017-07-01 à 2017-09-30
Publié	2017-11-07
Nom du client	RR Université du Québec
Politique	Politique RR Université du Québec

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Diageo PLC (DEO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-20 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-08-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 25243Q205/ G42089113

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

40799

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,385 GBP par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : PB Bruzelius.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lord Davies.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J Ferrán.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ho KwonPing.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : BD Holden.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : NS Mendelsohn.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M Menezes.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : KA Mikells.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : AJH Stewart.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✓
15	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin de limiter les droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
19	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,385 GBP par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : PB Bruzelius.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Lancelot Asset Management et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lord Davies.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de trois autres entreprises et siège donc à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J Ferrán.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ho KwonPing.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de trois autres entreprises et siège donc à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : BD Holden.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : NS Mendelsohn.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M Menezes.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 12**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : KA Mikells.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 13**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : AJH Stewart.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 14**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 15**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 16**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions est bien encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix des actions ne pourra pas être réduit. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 17**

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la limitation des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Le prix des actions pourra être réduit de plus de 5 %. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Le taux de dilution des actions de ce régime est inférieur à 10 %. (3. Rémunération des dirigeants) La période de détention du régime est conforme à la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD.A / ATD.B)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-19 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-07-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 01626P403

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

12-0202/1.1

RRUQ - Montrusco

95562

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bouchard.	✓	
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nathalie Bourque.	✓	
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Boyko.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques D'Amours.	✓	
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Élie.	✓	
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Fortin.	✓	
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Hannasch.	✓	
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mélanie Kau.	✓	
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Monique F. Leroux.	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Plourde.	✓	
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Rabinowicz.	✓	
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP/S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	✓	✓
03	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration de Couche-Tard se dote d'une politique et d'objectifs en regard de la représentation des femmes au sein de ses hautes instances.	✗	✓
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote d'une politique stipulant que la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les résultats de vote d'une manière distincte selon leur classe, soit celle conférant un droit de vote et celle conférant plusieurs droits de vote.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bouchard.



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

[Vote enregistré](#)

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nathalie Bourque.



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

[Vote enregistré](#)

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Boyko.



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Stingray Digital Group Inc. et siège à plus d'un conseil

d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques D'Amours.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Élie.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Fortin.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Hannasch.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mélanie Kau.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération, de mises en candidature et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Monique F. Leroux.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Plourde.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Rabinowicz.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré**ITEM 02**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP/S.R.L./ S.E.N.C.R.L.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03**

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration de Couche-Tard se dote d'une politique et d'objectifs en regard de la représentation des femmes au sein de ses hautes instances.

**Proposeur : MÉDAC**

La proposition demande la mise en place d'une politique reconnaissant l'importance de la diversité hommes-femmes au sein de l'entreprise et fixant des objectifs d'égalité des chances. L'adoption de politiques sur l'égalité entre les sexes et un effort de transparence sur ce sujet est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires. Rappelons que les entreprises qui ne respectent pas le principe de l'équité en emploi s'exposent principalement à des risques financiers, juridiques et d'atteinte à la réputation, mais également de désinvestissement de la part d'investisseurs responsables. Par ailleurs, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié, à tous les échelons de l'organisation, offrent de nombreux avantages aux entreprises, par exemple en apportant des perspectives variées, en augmentant la productivité et le moral des employés, en éliminant les limitations de la pensée de groupe et en réduisant les risques relatifs à la discrimination. (6.03.1 Discrimination) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 04**

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote d'une politique stipulant que la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif.

**Proposeur : MÉDAC**

Cette proposition engage simplement le conseil à adopter une politique permettant le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération. L'adoption d'une telle politique par l'Angleterre en 2002 a eu des retombées positives pour les actionnaires. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote consultatif laisse entre les mains des administrateurs la décision, tout en permettant aux actionnaires de donner leur point de vue à cet égard. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Ce mécanisme permettrait aux actionnaires d'exprimer clairement leur accord ou leur désaccord sur la rémunération, au lieu de les contraindre à voter contre des candidats à un poste d'administrateur. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Il est dans l'intérêt des actionnaires qu'ils puissent approuver préalablement toute augmentation de la rémunération, de la pension et des indemnités de départ, de même que l'octroi d'options d'achat, et ce, avant l'entrée en vigueur de ces mesures. (3.1 Rapport de rémunération) De plus, il est dans l'intérêt des administrateurs d'adopter une politique permettant la tenue d'un vote consultatif avant que la loi ne les y contraigne. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les résultats de vote d'une manière distincte selon leur classe, soit celle conférant un droit de vote et celle conférant plusieurs droits de vote.

CA POLITIQUE

✗ ✓

Proposeur : MÉDAC

L'entreprise possède deux catégories d'actions : des actions ordinaires comportant un vote par action et les actions de classe B comportant dix votes par action. La divulgation séparée des résultats des votes permettrait de s'assurer que les intérêts et les préoccupations des deux catégories d'actionnaires sont alignés. Le MÉDAC, qui a soumis cette proposition, reconnaît que les structures comportant des actions à droit de vote multiple peuvent présenter des avantages pour les actionnaires de contrôle comme pour les actionnaires minoritaires. Cependant, il est nécessaire de veiller à ce que les intérêts des actionnaires minoritaires soient préservés. La proposition demande que les résultats des votes lors d'assemblées d'actionnaires soient divulgués de manière distincte selon la classe d'actions afin de vérifier l'alignement des préoccupations des détenteurs des deux types d'actions. Lorsque des actions comportant des droits de vote inférieurs sont émises, cela permet à quelques actionnaires de garder le contrôle de la société sans toutefois détenir une quantité équivalente d'actions. Pour assurer cette protection adéquate, les actionnaires minoritaires ont besoin d'avoir accès, de manière directe et rapide, aux résultats de leurs votes afin d'être sûrs que leur voix soit bien entendue et conduise à des actions pour mieux répondre à leurs attentes. Les détenteurs des deux types d'actions peuvent ne pas partager les mêmes préoccupations. Une telle information permettrait aux actionnaires minoritaires d'exercer un meilleur suivi sur les actions entreprises par la société pour répondre à leurs attentes et pourrait favoriser un dialogue plus soutenu entre les deux catégories d'actionnaires. Elle pourrait même permettre de fidéliser les actionnaires minoritaires et ainsi développer une harmonie de pensée et une confiance mutuelle pouvant être des plus utiles dans les moments difficiles que peut traverser toute organisation. (4.01 Droits de vote inégaux (ou multiple)) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Mediagrif Interactive Technologies Inc. (MDF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-14,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-07-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 58445U104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

12-0202/1.1

RRUQ - Montrusco

11334

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Roy.	✓	
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Duval.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Gauthier.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gilles Laporte.	✓	
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Natalie Larivière.	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gilles Laurin.	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Roy.	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-François Sabourin.	✓	
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.	✓	

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Roy.	✓	

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Duval.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Gauthier.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gilles Laporte.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle

s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Natalie Larivière.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gilles Laurin.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Roy.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec le chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-François Sabourin.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.	✓	
Proposeur : CA		

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Compagnie Financiere Richemont SA (CFR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-13,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-09-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H25662158

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D' ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

6276

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,80 CHF par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johann Rupert.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Josua Malherbe.	✓	✗
04.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Blaise Eckert.	✓	✓
04.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ruggero Magnoni.	✓	✗
04.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeff Moss.	✓	✓
04.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guillaume Pictet.	✓	✗
04.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan Quasha.	✓	✗
04.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maria Ramos.	✓	✓
04.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Rupert .	✓	✗
04.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary Saage.	✓	✗
04.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cyrille Vigneron.	✓	✗
04.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nikesh Arora.	✓	✓
04.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Bos.	✓	✗
04.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clay Brendish.	✓	✓

04.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Burkhart Grund.	✓	✗
04.16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keyu Jin.	✓	✓
04.17	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jerome Lambert.	✓	✗
04.18	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vesna Nevistic.	✓	✓
04.19	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anton Rupert.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Clay Brendish.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Guillaume Pictet .	✓	✓
05.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Maria Ramos.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers SA.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de Maître Françoise Demierre Morand en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
08.01	Proposition afin d'approuver la rémunération maximale des administrateurs.	✓	✓
08.02	Proposition afin d'approuver la rémunération fixe maximale des dirigeants.	✓	✓
08.03	Proposition afin d'approuver la rémunération variable maximale des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés.

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont

été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,80 CHF par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La société distribue des dividendes de façon régulière et le montant du dividende est en croissance. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johann Rupert.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de mise en candidature. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. De plus, il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Josua Malherbe.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est coprésident du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Blaise Eckert.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ruggero Magnoni.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de mise en candidature. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En plus, il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeff Moss.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guillaume Pictet.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'EIC Partner AG et Sécheron SA et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan Quasha.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de mise en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil Brean Murray; Carret & Co; Carret Asset Management Group LLC; and HKN Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maria Ramos.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Rupert .	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de mise en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En plus, il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary Saage.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cyrille Vigneron.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise, qui fait partie du group.(2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nikesh Arora.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Bos.	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise, qui fait partie du group.(2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clay Brendish.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.15	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Burkhart Grund.

|  | 

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise, qui fait partie du group.(2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keyu Jin.

|  | 

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jerome Lambert.

|  | 

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vesna Nevistic.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anton Rupert.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Clay Brendish.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Guillaume Pictet .	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Maria Ramos.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers SA.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
---------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de Maître Françoise Demierre Morand en tant que représentant indépendant de l'entreprise.



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation suisse, depuis le 1er janvier 2014, il est interdit de nommer un dirigeant ou un autre représentant de la société pour voter les actions des actionnaires par procuration. La loi demande donc que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Françoise Demierre Moran. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération maximale des administrateurs.



Proposeur : CA

Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année financière 2017. La rémunération maximale collectivement versée à ceux-ci en 2017 sera de 8,4 millions de francs suisses. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération fixe maximale des dirigeants.



Proposeur : CA

Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année financière 2017. La rémunération fixe maximale sera de 11 millions de francs suisses. On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.03 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération variable maximale des dirigeants.



Proposeur : CA

Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année financière 2017. La rémunération variable est composée d'un régime incitatif annuel et d'un régime de performance à long terme, dont un en valeur relative. Le maximum versé à ce titre sera de 12,3 millions de francs suisses. La rémunération comporte un régime d'octroi d'options d'achat d'actions, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ashtead Group PLC (LON:AHT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-12 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-09-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G05320109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

61536

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir s états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin de déclarer un dividende final de 22,75 pence par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Cole.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoff Drabble.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan Horgan.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sat Dhaiwal.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Sutcliffe.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wayne Edmunds.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucinda Riches.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tanya Fratto.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Deloitte LLP.	✓	✗
14	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
16	Proposition afin de limiter les droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin de limiter les droits de préemption en vue d'effectuer un placement.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

CA POLITIQUE

Proposition afin de recevoir s états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin de déclarer un dividende final de 22,75 pence par action ordinaire.

✓ ✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Cole.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de mise en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoff Drabble.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de mise en candidature. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan Horgan.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sat Dhaiwal.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Sutcliffe.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Countryside Properties PLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wayne Edmunds.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de BBA Aviation Plc et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucinda Riches.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 12**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tanya Fratto.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 13**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Deloitte LLP.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 14**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions est mal encadrée dans le temps et ne comporte pas un seuil de 50 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission n'est pas justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption en vue d'effectuer un placement.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

✓ ✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.

✓ ✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Logitech International SA (NASDAQ:LOGI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-12 ,
PAYS Switzerland	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-09-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H50430232

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	30051

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03.01	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants : 1 an.	✓	✓
03.02	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants : 2 ans.	✗	✗
03.03	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants : 3 ans.	✗	✗
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,6160 CHF par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
06.A	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Aebischer.	✓	✗
06.B	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edouard Bugnion.	✓	✗
06.C	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bracken Darrell.	✓	✗
06.D	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sally Davis.	✓	✗
06.E	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guerrino De Luca.	✓	✗
06.F	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sue Gove.	✓	✓
06.G	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Didier Hirsch.	✓	✓
06.H	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Hunt.	✓	✓
06.I	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dimitri Panayotopoulos.	✓	✓
06.J	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lung Yeh.	✓	✓

06.K	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wendy Becker.	✓	✓
06.L	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neela Montgomery.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil d'administration : Guerrino De Luca.	✓	✗
08.A	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Edouard Bugnion.	✓	✗
08.B	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Sally Davis.	✓	✗
08.C	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Neil Hunt.	✓	✓
08.D	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Dimitri Panayotopoulos.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de Beatrice Ehlers en tant que représentante indépendante de l'entreprise.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants : 1 an.



Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Dans cette proposition, le conseil d'administration offre aux actionnaires la (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) possibilité de sélectionner une fréquence d'un an ou de s'abstenir. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet, et ce, annuellement. Cette fréquence représente plus de travail pour les investisseurs, mais elle leur donne aussi plus d'occasions de se prononcer sur la (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) rémunération des dirigeants. Une partie des motivations derrière l'appui au vote consultatif est de fournir un moyen de communication supplémentaire entre le conseil d'administration et les actionnaires. En ce sens, un vote annuel devrait aussi aider à (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) la clarté du message lancé lors du vote consultatif. Par ailleurs, une fréquence annuelle devrait faciliter le suivi pour les actionnaires, à savoir si le conseil d'administration a bien reçu le message et a bien réagi à la suite d'un vote défavorable. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote consultatif triennal risquerait de laisser une marge de manœuvre ou du temps au conseil pour réagir et, possiblement, poursuivre les pratiques de rémunération problématiques durant les années sans vote. Cette situation obligerait (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) probablement les actionnaires à se prononcer contre les membres du comité de rémunération, ce qui risque de se produire également si le conseil ne réagit pas de manière convenable à un vote consultatif défavorable, qu'il soit annuel ou non. Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants : 2 ans.



Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Dans cette proposition, le conseil d'administration offre aux actionnaires la (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) possibilité de sélectionner une fréquence de deux ans ou de s'abstenir. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet, et ce, annuellement. Cette fréquence représente plus de travail pour les investisseurs, mais elle leur donne aussi plus d'occasions de se prononcer sur la (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) rémunération des dirigeants. Une partie des motivations derrière l'appui au vote consultatif est de fournir un moyen de communication supplémentaire entre le conseil d'administration et les actionnaires. En ce sens, un vote annuel devrait aussi aider à (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) la clarté du message lancé lors du vote consultatif. Par ailleurs, une fréquence annuelle devrait faciliter le suivi pour les actionnaires, à savoir si le conseil d'administration a bien reçu le message et a bien réagi à la suite d'un vote défavorable. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote consultatif triennal risquerait de laisser une marge de manœuvre ou du temps au conseil pour réagir et, possiblement, poursuivre les pratiques de rémunération problématiques durant les années sans vote. Cette situation obligerait (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) probablement les actionnaires à se prononcer contre les membres du comité de rémunération, ce qui risque de se produire également si le conseil ne réagit pas de manière convenable à un vote consultatif défavorable, qu'il soit annuel ou non. Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants : 3 ans.



Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Dans cette proposition, le conseil d'administration offre aux actionnaires la (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) possibilité de sélectionner une fréquence de trois ans ou de s'abstenir. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet, et ce, annuellement. Cette fréquence représente plus de travail pour les investisseurs, mais elle leur donne aussi plus d'occasions de se prononcer sur la (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) rémunération des dirigeants. Une partie des motivations derrière l'appui au vote consultatif est de fournir un moyen de communication supplémentaire entre le conseil d'administration et les actionnaires. En ce sens, un vote annuel devrait aussi aider à (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) la clarté du message lancé lors du vote consultatif. Par ailleurs, une fréquence annuelle devrait faciliter le suivi pour les actionnaires, à savoir si le conseil d'administration a bien reçu le message et a bien réagi à la suite d'un vote défavorable. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote consultatif triennal risquerait de laisser une marge de manœuvre ou du temps au conseil pour réagir et, possiblement, poursuivre les pratiques de rémunération problématiques durant les années sans

vote. Cette situation obligerait (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) probablement les actionnaires à se prononcer contre les membres du comité de rémunération, ce qui risque de se produire également si le conseil ne réagit pas de manière convenable à un vote consultatif défavorable, qu'il soit annuel ou non. Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,6160 CHF par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La société distribue des dividendes de façon régulière et le montant du dividende est en croissance. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.A

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Aebischer.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre d'un organisme qui reçoit une subvention ou une contribution financière importantes de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Novartis Venture Fund et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.B	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edouard Bugnion.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre d'un organisme qui reçoit une subvention ou une contribution financière importantes de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.C	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bracken Darrell.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.D	CA	POLITIQUE
-----------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sally Davis.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En plus, son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.E

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guerrino De Luca.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.F

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sue Gove.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.G	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Didier Hirsch.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.H	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Hunt.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.I	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dimitri Panayotopoulos.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.J

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lung Yeh.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.K

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wendy Becker.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.L

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neela Montgomery.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Euromarket Designs, Inc., SportScheck GmbH, Frankonia Handels GmbH, and Manufactum GmbH & Co. KG et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil d'administration : Guerrino De Luca.



Proposeur : CA

Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.A

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Edouard Bugnion.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre d'un organisme qui reçoit une subvention ou une contribution financière importantes de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.B

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Sally Davis.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.C	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Neil Hunt.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.D	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Dimitri Panayotopoulos.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année financière 2017. La rémunération maximale collectivement versée à ceux-ci en 2017 sera de 5,3 millions CHF. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de rémunération qui sera versé aux principaux dirigeants durant l'année financière 2017. La rémunération totale s'élèvera à 24,6 millions USD. On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de Beatrice Ehlers en tant que représentante indépendante de l'entreprise.



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation suisse, depuis le 1er janvier 2014, il est interdit de nommer un dirigeant ou un autre représentant de la société pour voter les actions des actionnaires par procuration. La loi demande donc que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Beatrice Ehlers. (4.02 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dixons Carphone PLC (LON:DC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-07 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-06-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G2903R107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	116925

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs incluant le rapport stratégique et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2017.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 7,75 pence par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Fiona McBain.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Katie Bickerstaffe.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Tony DeNunzio.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Andrea Gisle Joosen.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Andrew Harrison.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sebastian James.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jock Lennox.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lord Livingston of Parkhead.	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gerry Murphy.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Humphrey Singer.	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.	✓	✗
15	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
16	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.	✓	✗

18	Proposition afin de limiter les droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs incluant le rapport stratégique et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2017.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 7,75 pence par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La société distribue des dividendes de façon régulière et le montant du dividende est en croissance. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Fiona McBain.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Katie Bickerstaffe.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Tony DeNunzio.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Pets at Home Group Plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Andrea Gisle Joosen.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Andrew Harrison.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement co-chef de la direction de l'entreprise. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sebastian James.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jock Lennox.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de EnQuest PLC, Hill & Smith Holdings PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lord Livingston of Parkhead.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Man Group plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 12**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gerry Murphy.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 13**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Humphrey Singer.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 14**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 15**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 16**

CA POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques.

**Proposeur : CA**

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 17**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution des actions pourrait prendre la forme d'un octroi d'options, ce à quoi s'oppose la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tecsys Inc (TSE:TCS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-09-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-07-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 878950104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. Bergandi.	✓	
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Brereton.	✓	
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Brereton.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon Lobo.	✓	
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve Sasser.	✓	
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Wayland.	✓	
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Ensign.	✓	
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Booth.	✓	
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.	✓	

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. Bergandi.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Brereton.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Brereton.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un individu lié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon Lobo.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve Sasser.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Wayland.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Ensign.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de BackOffice Associates LLC et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Booth.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. En l'absence d'un comité de nomination, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.		
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Cheung Kong Property Holdings Ltd (HKG:1113)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-08-24 ,
PAYS Hong-Kong	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-08-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Extraordinaire	IDENTIFIANT G2103F101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	60635

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à effectuer des désinvestissements d'actifs.	✓	✓
02	Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à effectuer des désinvestissements d'actifs.	✓	✓

Proposeur : CA

Ces désinvestissements d'actifs correspondent à une réorganisation entre les compagnies du groupe Cheung Kong, et il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander ce type d'opération. Par ailleurs, cette transaction ne semble pas comporter de conflits d'intérêts particuliers. (5.Structure du capital) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.	✓	✓

Proposeur : CA

La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

SOMMAIRE

ÉMETTEUR CAE Inc. (CAE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-08-10,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-06-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 124765108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

12-0201/2.1

RRUQ - Letko Brosseau

206050

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret S. Billson.	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael M. Fortier.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James F. Hankinson.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon.	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Manley.	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Olivier.	✓	
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Parent.	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Schoomaker.	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew J. Stevens.	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson.	✓	
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers S.R.L., S.E.N.C.R.L. et ses honoraires.	✓	
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise ne signe aucun contrat militaire avec Israël, l'armée israélienne ou avec des compagnies menant des activités en Israël.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret S. Billson.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael M. Fortier.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James F. Hankinson.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Manley.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Olivier.	✓	

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Transcontinental Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Parent.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Schoomaker.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew J. Stevens.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers S.R.L., S.E.N.C.R.L. et ses honoraires.	✓	
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise ne signe aucun contrat militaire avec Israël, l'armée israélienne ou avec des compagnies menant des activités en Israël.

CA

✗

POLITIQUE

✗

Proposeur : John Philpot and Hala Yassin

Les entreprises qui font affaires dans des régions où des atteintes aux droits de la personne sont perpétrées et bien documentées risquent d'être associées à ces violations et d'entacher leur réputation, de faire l'objet de poursuites, de boycottages et de désinvestissements. Des entreprises présentes en Terre sainte ont d'ailleurs déjà vu certains de ces risques se concrétiser. Plusieurs sont visées par le mouvement international BDS (boycottage, désinvestissement et sanctions), qui appelle au boycottage culturel, universitaire et économique d'Israël, pour protester contre l'occupation des territoires palestiniens. Des investisseurs institutionnels ont par ailleurs désinvesti de sociétés associées aux colonies juives ou à l'édification de la barrière de séparation. L'entreprise se doit d'atténuer les risques liés à sa présence dans cette région minée par des tensions religieuses, ethniques et raciales, et de s'assurer qu'elle-même ou ses parties prenantes respectent les droits de la personne et les normes fondamentales du travail. Dans son argumentation contre la proposition, l'entreprise affirme être déjà engagée en ce sens par ses politiques internes, qui comprennent une politique des droits de la personne, et par son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Cette proposition permet de rappeler l'enjeu réputationnel que soulève toute activité liée à l'économie ou aux autorités israéliennes et un surcroît de précautions paraît effectivement nécessaire. Elle est cependant excessivement restrictive dans sa demande d'interdire les contrats avec toute entreprise menant des activités en Israël. Une telle politique ne respecte pas les consignes du gouvernement canadien qui condamnent le boycottage lié à la géographie ou à la nationalité, et cela peut également apparaître comme une décision discriminatoire auprès de certains partenaires d'affaires, créant alors un risque pour les activités de l'entreprise, et donc pour les actionnaires. (6.04 Droits humains) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR

D-Box Technologies Inc (CVE:DBO)

DATE D'ASSEMBLÉE

2017-08-09 ,

PAYS

Canada

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

2017-06-27

LIEU DE L'ASSEMBLÉE

TYPE D'ASSEMBLÉE
Annuelle et extraordinaire

IDENTIFIANT
23305P108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

12-0202/1.1

RRUQ - Montrusco

1035941

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Claude Mc Master.	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Éline C. Phénix.	✓	
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jean Lamarre.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Kit Dalaroy.	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gary M. Collins.	✓	
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Louis P. Bernier.	✓	
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sylvain Lafrance.	✓	
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Robert D. Copple.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.	✓	
03	Proposition afin d'approuver la consolidation d'actions	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Claude Mc Master.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Éline C. Phénix.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Sidex LP et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jean Lamarre.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Kit Dalaroy.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gary M. Collins.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Louis P. Bernier.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
------------	----	-----------

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sylvain Lafrance.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Robert D. Copple.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la consolidation d'actions

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la consolidation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition vise à remplacer 10 actions en circulation de Class A par une nouvelle action de la même catégorie, réduisant ainsi le nombre d'actions en circulation. La consolidation n'a pas d'effet dilutif puisque le prix de chaque action est ajusté de façon à ce que la capitalisation boursière de l'entreprise soit inchangée. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Novadaq Technologies Inc. (TSE:NDQ)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-08-04,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-07-05
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Spéciale	IDENTIFIANT 66987G102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D' ACTIONS**

12-0301/1.2

RRUQ - CS McKee

5900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Stryker Corporation.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Stryker Corporation.	✓	✗

Proposeur : CA

Le 19 juin 2017, Stryker Corporation a annoncé l'acquisition de Novadaq Technologies Inc. La transaction, évaluée à environ 701 millions USD, vise à élargir le portefeuille de produits de l'acheteur. Les investisseurs ont réagi de façon relativement neutre, puisque le titre de Stryker a perdu environ 1 % le jour de l'annonce mais aucune tendance n'est observable dans les jours suivants. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Novadaq recevront 11,75 USD en argent comptant pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction réalisée, Novadaq cessera d'être une société cotée en Bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Stryker. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Piper Jaffray & Co. et Perella Weinberg Partners LP, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 21 millions USD et pourraient comprendre jusqu'à 2 millions USD pour les dépenses engagées par Stryker. Le total des frais de rupture peut donc atteindre jusqu'à 23 millions USD, ce qui représente environ 3 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de Stryker resteront en place. Notons que le taux d'indépendance du conseil d'administration ne satisfait pas les critères de la politique et qu'aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. De plus, Kevin A. Lobo est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Mentionnons également que les quatre principaux dirigeants de l'entreprise recevront approximativement plus de 15 millions USD en primes de changement de contrôle. Soulignons en outre que le contrat de travail du chef de la direction et des autres dirigeants comprend, dans l'éventualité d'un changement de contrôle, des indemnités de départ qui ne sont pas reliées à une perte de fonctions. Compte tenu des nombreuses faiblesses en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Bob McGee de la firme CS McKee, qui a été contacté le 24 juillet 2017, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ÉMETTEUR

Stingray Digital Group Inc. (TSE:RAY.A)

DATE D'ASSEMBLÉE

2017-08-02 ,

PAYS

Canada

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

2017-06-20

LIEU DE L'ASSEMBLÉE

TYPE D'ASSEMBLÉE

Annuelle

IDENTIFIANT

86083Q101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

12-0202/1.1

RRUQ - Montrusco

20700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudine Blondin.	✓	
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Boyko.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Parisien.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Pathy.	✓	
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Purdy.	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary S. Rich.	✓	
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François-Charles Sirois.	✓	
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Steele.	✓	
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pascal Tremblay.	✓	
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.	✓	
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudine Blondin.	✓	

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 %

de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'elle est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Boyko.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Parisien.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Pathy.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Purdy.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary S. Rich.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François-Charles Sirois.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Télésystème Ltée et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Steele.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Newfoundland Capital Corporation Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pascal Tremblay.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de mises en candidature et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 50 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



GROUPE
INVESTISSEMENT
RESPONSABLE INC.

RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Saputo Inc. (SAP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-08-01,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-06-09

LIEU DE L'ASSEMBLÉE

TYPE D'ASSEMBLÉE

Annuelle et extraordinaire

IDENTIFIANT

802912105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**


12-0202/1.1

RRUQ - Montrusco

124072

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lino A. Saputo fils.	✓	
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Louis-Philippe Carrière.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Henry E. Demone.	✓	
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Anthony M. Fata.	✓	
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Annalisa King.	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Karen Kinsley.	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Tony Meti.	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Diane Nyisztor.	✓	
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Franziska Ruf.	✓	
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Annette Verschuren.	✓	
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.	✓	
03	Proposition afin de modifier le quorum.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions privilégiées.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
06	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
07	Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration adopte une politique permettant la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue la manière dont elle intègre des objectifs environnementaux dans la rémunération de ses dirigeants.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lino A. Saputo fils.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et vice-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Il sera nommé président du conseil le 1er août 2017. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Louis-Philippe Carrière.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Henry E. Demone.		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la

politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de High Liner Foods Incorporated et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Anthony M. Fata.	✓	

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Annalisa King.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Karen Kinsley.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Tony Meti.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Diane Nyisztor.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Franziska Ruf.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Annette Verschuren.	✓	
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction NRstor Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.	✓	
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le quorum.	✓	✓

Proposeur : CA

La taille du quorum proposée en pourcentage des actions avec droit de vote serait supérieure à 25 %, ce qui respecte les exigences de la politique. (4.6 Quorum) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions privilégiées.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions servira à éliminer une classe d'actions, ce qui aura pour effet de simplifier la structure qui sous-tend les droits des actionnaires. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation est justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration adopte une politique permettant la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : CA

Cette proposition engage simplement le conseil à adopter une politique permettant le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération. L'adoption d'une telle politique par l'Angleterre en 2002 a eu des retombées positives pour les actionnaires. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote consultatif laisse entre les mains des administrateurs la décision, tout en permettant aux actionnaires de donner leur point de vue à cet égard. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Ce mécanisme permettrait aux actionnaires d'exprimer clairement leur accord ou leur désaccord sur la rémunération, au lieu de les contraindre à voter contre des candidats à un poste d'administrateur. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Il est dans l'intérêt des actionnaires qu'ils puissent approuver préalablement toute augmentation de la rémunération, de la pension et des indemnités de départ, de même que l'octroi d'options d'achat, et ce, avant l'entrée en vigueur de ces mesures. (3.1 Rapport de rémunération) De plus, il est dans l'intérêt des administrateurs d'adopter une politique permettant la tenue d'un vote consultatif avant que la loi ne les y contraigne. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue la manière dont elle intègre des objectifs environnementaux dans la rémunération de ses dirigeants.

CA POLITIQUE

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur pense que la politique de rémunération des dirigeants ne permet pas de trouver des indicateurs de performance qui seraient reliés à la politique environnementale et à la minimisation de l'empreinte écologique de l'entreprise. Il croit que la meilleure façon d'atteindre les objectifs environnementaux d'une organisation est de lier la rémunération des dirigeants à la réalisation de ces objectifs. Le conseil d'administration rejette la proposition, car il estime que les mesures et les politiques en place arrivent à satisfaire convenablement les objectifs environnementaux. La relation entre la performance en matière de durabilité et la performance financière ne fait plus de doute. Elle a été démontrée par plusieurs études et exemples. Un sondage du British Assessment Bureau (BAB) a établi que

les sociétés certifiées ISO 14001 sont plus compétitives et performantes. Outre l'accès à certains marchés, ISO 14001 aide les entreprises à économiser des ressources et à réduire les déchets. Ces performances environnementales ont des impacts positifs sur le plan financier, comme le confirme l'étude qui rapporte que 81 % des entreprises disent avoir fait des bénéfices financiers supplémentaires grâce à l'adoption d'ISO 14001 (Clément Fournier, « Les entreprises certifiées ISO 14001 sont plus compétitives et plus performantes », E-RSE, 5 septembre 2016, réf. du 4 octobre 2016, <http://bit.ly/2dGvBlz>). L'étude du BAB confirme les résultats d'un sondage de l'Institute of Environmental Management & Assessment réalisé en 2015, qui a trouvé qu'environ 40 % des entreprises interrogées ont économisé au moins 15 238 dollars depuis leur adhésion à la norme ISO 14001. Certaines ont pu épargner jusqu'à 7,6 millions de dollars. La majeure partie de ces économies vient de mesures d'efficacité énergétique et d'une meilleure gestion des déchets. Parmi les autres bénéfices de la norme ISO 14001 mentionnés par les répondants, on retrouve l'amélioration de la performance environnementale, le respect des réglementations, le renforcement des relations avec les parties prenantes et la création de nouvelles occasions d'affaires (Jessica Lyons Hardcastle, « Businesses Save Millions by Adopting ISO 14001 Standard », Environmental Leader, 25 septembre 2015, réf. du 4 octobre 2016, <http://bit.ly/2dXWSnF>). Une étude de Vigeo portant sur 2 129 entreprises a évalué le lien entre la rémunération des dirigeants et la performance en matière de responsabilité sociale. Un de ses résultats marquants est qu'il y a une relation entre la prise en compte des facteurs de responsabilité sociétale dans la rémunération des dirigeants et la performance des entreprises en matière de durabilité (Fouad Benseddik et autres, « Executive remuneration : Does social responsibility really matter? », Vigeo, décembre 2015, <http://bit.ly/2g8HHJC>). Ce dernier point renforce la conclusion d'une étude réalisée par trois chercheurs de l'Université Notre-Dame, aux États-Unis, qui lie les options d'achat d'actions à la sécurité des produits (Adam J. Wowak, Michael J. Mannor et Kaitlin D. Wowak, « Throwing Caution to the Wind: The Effect of CEO Stock Option Pay on the Incidence of Product Safety Problems », Université Notre-Dame, Wiley Online Library, 2 juillet 2014, réf. du 13 novembre 2016, <http://bit.ly/23Dg6xo>). L'adoption de la proposition pourrait donc permettre à l'entreprise d'améliorer sa performance environnementale et sa performance financière. (6.02 Enjeux se rapportant à la gestion de l'environnement) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Osisko Redevances Aurifères Ltd (TSE:OR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-07-31,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-06-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Extraordinaire	IDENTIFIANT 68827L101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

12-0202/1.1

RRUQ - Montrusco

1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue de procéder à l'acquisition d'un portefeuille d'actifs.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue de procéder à l'acquisition d'un portefeuille d'actifs.	✓	✓

Proposeur : CA

Le 5 juin 2017, Osisko Gold Royalties a annoncé l'acquisition d'un portefeuille d'actifs de métaux précieux auprès d'Orion Mine Finance Group. La transaction, évaluée à environ 1,125 milliard de dollars canadiens, vise notamment à accroître et à diversifier le portefeuille d'actifs d'Osisko. Les investisseurs ont bien réagi, puisque le titre d'Osisko a gagné plus de 20 % dans les jours suivant l'annonce et est resté à ce même niveau depuis. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires d'Orion recevront un total de 675 millions de dollars canadiens en argent comptant et un total de 30 906 594 actions d'Osisko. Une fois la transaction réalisée, Orion restera une société non cotée et indépendante. Seule une de ses filiales, Orion TitheCo Limited, deviendra une filiale en propriété exclusive d'Osisko. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Maxit Capital, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Aucuns frais de rupture ne sont prévus. Une fois la transaction réalisée, les principaux dirigeants d'Osisko resteront en place, mais M. Lewnowski, chef des investissements d'Orion Resource Partners (USA) LP, une filiale d'Orion, et un administrateur nommé par CDP vont rejoindre le conseil d'administration d'Osisko. Le taux d'indépendance de ce futur conseil ne satisfait pas les critères de la politique. De plus, Sean Roosen est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Il n'est pas prévu que les dirigeants de l'entreprise reçoivent des primes en indemnités de départ ou autres avantages. Hormis le manque d'indépendance du conseil d'administration, la transaction ne soulève pas d'enjeu particulier en matière de gouvernance, et le GIR recommande de voter pour la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Marc Natal de la firme Placements Montrusco Bolton Inc., qui a été contacté le 11 juillet 2017, n'a pas encore émis de recommandation. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

SOMMAIRE

ÉMETTEUR

DATE D'ASSEMBLÉE

Vodafone Group PLC (VOD)

2017-07-28 ,

PAYS
Royaume-UniDATE DE CLÔTURE DES REGISTRES
2017-05-26

LIEU DE L'ASSEMBLÉE

TYPE D'ASSEMBLÉE
AnnuelleIDENTIFIANT
G93882135/ 92857W209

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerard Kleisterlee.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vittorio Colao.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nick Read.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Crispin Davis.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mathias Dopfner.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dame Clara Furse.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Valerie Gooding.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Renee James.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Samuel Jonah	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Amparo Moraleda Martinez.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Nish.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,1003 EUR par action ordinaire.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des dirigeants.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✓

17	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec ou sans droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin de limiter les droits de préemption.	✓	✓
20	Proposition afin de limiter les droits de préemption en cas d'acquisition ou autre investissement en capital.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
22	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
23	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerard Kleisterlee.

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement président exécutif du conseil d'administration de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vittorio Colao.

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nick Read.

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Crispin Davis.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mathias Dopfner.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Axel Springer SE et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dame Clara Furse.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Valerie Gooding.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Premier Farnell plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Renee James.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 10**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Samuel Jonah

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres

des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de trois autres entreprises et siège donc à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Amparo Moraleda Martinez.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Nish.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et de gouvernance n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,1003 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.

✓

✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de

vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec ou sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant

leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption en cas d'acquisition ou autre investissement en capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Le prix des actions ne pourra pas être réduit. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tate & Lyle PLC (TATE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-07-27 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-06-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G86838128

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D' ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

65211

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir le rapport annuel.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,198 GBP par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gerry Murphy.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Javed Ahmed.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Nick Hampton.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Paul Forman.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lars Frederiksen.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Douglas Hurt.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Jeanne Johns.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Anne Minto.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ajai Puri.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Sybella Stanley.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗
16	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
17	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec ou sans droits de préemption.	✓	✗
19	Proposition afin de limiter les droits de préemption.	✓	✓
20	Proposition afin de limiter les droits de préemption en cas d'acquisition ou autre investissement en capital.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir le rapport annuel.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,198 GBP par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gerry Murphy.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Blackstone Group Europe et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Javed Ahmed.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Nick Hampton.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Paul Forman.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Essentra PLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lars Frederiksen.



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Matas A/S et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Douglas Hurt.



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Jeanne Johns.



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 12**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Anne Minto.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 13**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ajai Puri.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 14**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Sybella Stanley.

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette

candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la

proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec ou sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption en cas d'acquisition ou autre investissement en capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Le prix des actions ne pourra pas être réduit. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Macquarie Group Ltd (MBL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-07-27 ,
PAYS Australie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-07-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 55607P105/ Q57085104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

11963

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02.A	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Gary R Banks.	✓	✓
02.B	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Patricia A Cross.	✓	✗
02.C	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Diane J Grady.	✓	✓
02.D	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Nicola M Wakefield Evans.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver les indemnités de départ versées aux dirigeants.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la participation des dirigeants au régime d'épargne des employés.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02.A	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Gary R Banks.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.B	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice:Patricia A Cross.



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.C

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Diane J Grady.



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.D

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Nicola M Wakefield Evans.



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à

un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les indemnités de départ versées aux dirigeants.



Proposeur : CA

Les indemnités de départ proposées respectent les critères de la politique. (3.12 Indemnités de départ) La divulgation des clauses relatives au départ du dirigeant, ainsi que les circonstances et les conditions justifiant les indemnités prévues sont acceptables. (3.12 Indemnités de départ) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la participation des dirigeants au régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ICON PLC (ICLR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-07-25 ,
PAYS Irlande	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-05-30
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G4705A100

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

1131

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Dermot Kelleher.	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hugh Brady.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Mary Pendergast.	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Ronan Murphy.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et du vérificateur pour l'année financière précédente.	✓	✗
03	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
05	Proposition afin de limiter les droits de préemption.	✓	✓
06	Proposition afin de limiter les droits de préemption dans le cas d'acquisition ou de placements de capitaux spécifiques.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions détenues comme actions propres.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Dermot Kelleher.	✓	✗

Proposeur : CA

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des

membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hugh Brady.	✓	✓

Proposeur : CA

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Mary Pendergast.	✓	✓

Proposeur : CA

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Ronan Murphy.	✓	✗

Proposeur : CA

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 15 % de femmes. Compte tenu du poste qu'il occupe, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et du vérificateur pour l'année financière précédente.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

✓

✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les droits de préemption dans le cas d'acquisition ou de placements de capitaux spécifiques.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant

leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA	POLITIQUE
✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions détenues comme actions propres.

CA	POLITIQUE
✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission peut être inférieur à 100 %, ce qui ne respecte pas les critères de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ÉMETTEUR
Atos SE (EPA:ATO)

DATE D'ASSEMBLÉE
2017-07-24 ,

PAYS
France

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES
2017-07-19

LIEU DE L'ASSEMBLÉE

TYPE D'ASSEMBLÉE
Extraordinaire

IDENTIFIANT
F06116101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	9024

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société.	✓	✗
02	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société.	✓	✗

Proposeur : CA

L'octroi d'actions gratuites est contraire à la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité, telle que l'ouverture de l'assemblée, la constatation du quorum, la réception du rapport du président ou l'ajournement de l'assemblée. (4.7 Autres affaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ÉMETTEUR

Stratasys Ltd (NASDAQ:SSYS)

DATE D'ASSEMBLÉE

2017-07-18,

PAYS

États-Unis

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

2017-06-16

LIEU DE L'ASSEMBLÉE

TYPE D'ASSEMBLÉE

Annuelle

IDENTIFIANT

934392147

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D' ACTIONS**

12-0301/1.2

RRUQ - CS McKee

2557

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.A	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Elchanan Jaglom.	✓	✗
01.B	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : S. Scott Crump.	✓	✗
01.C	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward J. Fierko.	✓	✗
01.D	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor Leventhal.	✓	✗
01.E	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ilan Levin.	✓	✗
01.F	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John J. McEleney.	✓	✗
01.G	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dov Ofer.	✓	✗
01.H	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ziva Patir.	✓	✗
01.I	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Reis.	✓	✗
01.J	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yair Seroussi.	✓	✓
02.A	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération annuel pour le nouvel administrateur indépendant, Dov Ofer.	✓	✗
02.B	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération annuel pour le nouvel administrateur indépendant, Yair Seroussi.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération actuel et les primes pour Ilan Levin, Président-Directeur Général de l'entreprise.	✓	✗
03.A	Confirmation que, en tant qu'actionnaire, nous n'avons pas d'intérêt personnel lié à la proposition 03.	⊘	✓
04	Proposition afin d'approuver la rémunération actuelle de David Reis, administrateur exécutif et vice-président du Conseil d'administration.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions à S. Scott Crump, chef de l'innovation et administrateur.	✓	✗
06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et dirigeants pour l'exercice financier en cours.	✓	✗

07 | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Kesselman & Kesselman.



ANALYSE

ITEM 01.A	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Elchanan Jaglom.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant ou salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.B	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : S. Scott Crump.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de l'innovation de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.C	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward J. Fierko.		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.D	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor Leventhal.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.E	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ilan Levin.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.F	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John J. McEleney.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.G	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dov Ofer.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Lumenis Computerized Systems Ltd. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.H	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ziva Patir.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.I	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Reis.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.J

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yair Seroussi.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.A

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération annuel pour le nouvel administrateur indépendant, Dov Ofer.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) La rémunération des administrateurs comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.B

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération annuel pour le nouvel administrateur indépendant, Yair Seroussi.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) La rémunération des administrateurs comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération actuel et les primes pour Ilan Levin, Président-Directeur Général de l'entreprise.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.A

CA

POLITIQUE

Confirmation que, en tant qu'actionnaire, nous n'avons pas d'intérêt personnel lié à la proposition 03.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération actuelle de David Reis, administrateur exécutif et vice-président du Conseil d'administration.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions à S. Scott Crump, chef de l'innovation et administrateur.

✓

✗

Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et dirigeants pour l'exercice financier en cours.

✓

✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et des dirigeants et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration et au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Kesselman & Kesselman.

✓

✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Voestalpine AG (VLPNF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2017-07-05 ,
PAYS Autriche	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2017-06-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Spéciale	IDENTIFIANT A9101Y103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE**NOM DU COMPTE****NOMBRE D'ACTIONS**

831017

RRUQ - Munder Capital

1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,10 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Grant Thornton Unitreu GmbH.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,10 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré - Avant la vente des actions

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction

pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré -
Avant la vente des**

actions

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil de surveillance pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré -
Avant la vente des**

actions

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Grant Thornton Unitreu GmbH.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré -
Avant la vente des**

actions

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

actions

**Vote enregistré -
Avant la vente des**